



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF,
en les priant de transmettre, le cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.44
Dossier traité par: Isabelle Rey
Wabern, le 26 septembre 2022

Circulaire Cadastre RDPPF 2022 / 01

Instruction «Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF: Explications pour la mise en œuvre» Modification du 25 août 2022

Mesdames, Messieurs,

Par cette circulaire, nous vous informons que l'instruction «Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF: Explications pour la mise en œuvre» a été modifiée. Les modifications sont décrites en détail au chapitre 15 de l'instruction.

L'instruction modifiée entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Vous trouverez l'instruction actualisée sous
www.cadastre.ch/rdppf > Aspects juridiques & publications > Instructions.

Les modifications ne réclament aucune adaptation du système, elles retranscrivent pour l'essentiel les corrections apportées aux modèles de données et aux catalogues, déjà publiés dans le registre des modèles de données (Model Repository).

La présente circulaire remplace la circulaire Cadastre RDPPF 2021 / 01 «Instruction «Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF».

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF

